

Annexe B.6

Biens mis à disposition par les Collectivités

A la date d'effet de la présente convention, sont affectés à l'exploitation du service les biens suivants :

- La gare routière de Chelles située Place du Grand Jardin, comprenant 15 postes à quai, un local conducteurs (avec salle de repos et sanitaires), un local d'information (multitransporteurs) et de vente de titres de transport, du mobilier urbain (abris, bancs, corbeilles,...),
- La mini gare routière du Rond Point des Sciences à Chelles, comprenant 4 postes à quai.
- La gare routière de la Cité Scolaire qui comporte une dizaine de postes à quai.
- Les 250 points d'arrêt situés sur le territoire du Syndicat.
- Le mobilier urbain équipant les points d'arrêt (abris voyageurs, bancs, corbeilles), en dehors des poteaux d'arrêt dont l'Entreprise est propriétaire.
- Les abris voyageurs équipant les points d'arrêt.